



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2019

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, Serge DALIER, Bernard DANEY, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Bernard DREAU (pouvoir à C. LAULAN), Lionel CHOLLON (pouvoir à M. TRUFFART) Laurence DUCOS, Marc GAUTHIER, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT (pouvoir à B. TRENIT), Anne-Marie PENEAU (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à D. CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU

<u>Membres en exercice</u> :		<u>Votes</u>	
Présents : .....	34	Exprimés : .....	35
dont suppléants : ...	1	Abstentions : .....	4
Absents : .....	9	POUR : .....	35
pouvoirs : .....	5	CONTRE : .....	0

(D. CAVAILLOLS, L. CHOLLON, A-M. PENEAU, M. TRUFFART)

2019/263

### URBANISME – AUTORISATION DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUJOLS-SUR-CIRON

Rapporteur : M. A. Queyrens

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.153-36 à L.153-44 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols-sur-Ciron approuvé le 17 décembre 2007 et modifié le 28 juillet 2015;

CONSIDERANT la demande en date du 14 mai 2019 de la commune de Pujols-sur-Ciron de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDERANT que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durable (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

CONSIDERANT, en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

CONSIDERANT que cette modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20% les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L.151-28 du Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT, en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur qui a présenté au Conseil Communautaire les raisons d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Pujols-sur-Ciron,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200069581-20191218-D2019263-DE

AUTORISE Monsieur le Président à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU de Pujols-sur-Ciron pour permettre :

- En zone UA et UC, lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement, l'exonération de l'obligation de respect de la distance d'implantation de 3m par rapport aux limites séparatives pour les annexes (hors piscines).

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification simplifiée du PLU ;

DIT que la présente délibération produira ses effets juridiques :

- Dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- Après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et à la mairie de Pujols-sur-Ciron durant un mois ;

La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de communes.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité :** Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

**Utilisateur :** Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2019263
Date de la décision:	2019-12-18 00:00:00+01
Objet:	AUTORISATION DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE PUJOLS-SUR-CIRON
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.1.2 - PLU
Identifiant unique:	033-200069581-20191218-D2019263-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20191218-D2019263-DE-1-1_0.xml	text/xml	962
nom de original:		
2019_263_URBA_AUTOR PRESC MODIF SIMPLIFIEE PLU PUJOLS_SUR_CIRON.pdf	application/pdf	336180
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20191218-D2019263-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	336180

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2019 à 10h43min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2019 à 10h43min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2019 à 10h43min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 décembre 2019 à 10h43min44s	Reçu par le MI le 2019-12-23